

La Gazette

Bulletin communal d'informations, à parution irrégulière.

N° 30 octobre 2005

L
U
D
E
S
le
C
O
Q
U
E
T

Informations pratiques

Rappel des heures d'ouverture de la déchèterie à Sillery et Rilly

Les déchèteries sont ouvertes mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi .

Pour Sillery de 14 h à 18 h

Pour Rilly : de 9 h à 12 h sauf le vendredi de 14h à 18 h

Rappel des heures d'ouverture du secrétariat de Mairie :

Lundi de 16h30 à 18h

Mercredi de 9h30 à 11h30

Jeudi de 17h à 18h30

Vendredi de 15h30 à 17h

La municipalité

Nous rappelons aux nouveaux habitants de la commune qu'il leur est recommandé de se faire connaître en mairie afin de faciliter les éventuelles démarches administratives les concernant.

Conseil municipal du 11 juillet 2005

Absents : M. Brimont, M. Diot

Le conseil municipal

- reconduit : le poste d'éducateur de jeunes enfants à 17 heures par semaine, le poste d'agent d'animation à 17 heures par semaine, le poste d'agent d'entretien à 7 heures par semaine
- approuve la création d'un poste d'agent d'animation à 32 heures par semaine
- Autorise le dépôt d'une déclaration de travaux exemptés de permis de construire pour l'installation d'un bâtiment modulaire dans la cour de l'école rue Victor HUGO
- Accepte la proposition de location d'un bâtiment modulaire pour un loyer mensuel de 310 euros HT
- Autorise le maire à signer un contrat d'assurance avec CMMA, pour le bâtiment modulaire
- Autorise le maire à prendre un contrat d'entretien des blocs autonomes éclairage de sécurité des bâtiments communaux avec extincteurs HAAS
- Décide d'appliquer à compter du 1er septembre 2005 le tarif de 2.88 € par repas à la cantine scolaire, avec forfait minimum de facturation de 5€
- Décide de procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget de l'exercice 2005 :
 - fonctionnement : dépenses : dotation aux amortissements 2204 €, maintenance:2058 €, recettes : fonds national de TP : 4262 €

- Investissement :

dépenses : achat matériel : 2204 €

recettes : amortissement immobilisation : 2204 €

Conseil municipal du 12 septembre 2005

Absent : M. Diot

Le conseil municipal :

- Approuve la modification des statuts et la définition de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims (11 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention)
- Élit M. Nicolas RULLAND comme délégué à la commission des Affaires scolaires en remplacement de M. JC DIOT
- Autorise le Maire à signer un contrat avec Bureau VERITAS pour un diagnostic amiante et plomb dans l'école primaire, Place de la République, dans le cadre des travaux de réhabilitation et un contrat pour diagnostic amiante dans les autres bâtiments communaux, suivant les dispositions du décret 2001/840 du 13 septembre 2001
- Fixe le loyer mensuel du logement de la poste à 500€, plus les charges, et autorise le maire à signer le bail de location
- Décide de participer à l'Association « Premiers Pas » pour la halte garderie, à concurrence de 8.10 € par habitant au lieu de 6.10 €, à compter du 1er janvier 2006
- Procède à un virement de crédits à l'intérieur du compte « subvention de fonctionnement aux associations » de 100 €, du Comité Ludes en Fêtes à la Boule de Ludes
- Revise les tarifs de la salle des fêtes pour 2006 :
 - Résidents : sans changement
 - Non résidents : grande salle : été 650 €, hiver 730 €
petite salle : été 285 €, hiver 330 €
- Le maire informe le conseil :
 - D'un courrier de M. FROMENTIN concernant le parking du lotissement « HAIMART »
 - Du non exercice du droit de préemption urbain sur les immeubles appartenant à M. CANARD JP, M. DIOT JC, M. QUENARDEL JY, CONSORTS JOREZ, M. MANGART-MACHINET, M. AUBERTIN
 - D'une charte avec la Chambre de commerce pour le Chemin des Crèches
 - Qu'un recensement de la population aura lieu à compter du 19 janvier 2006
 - Qu'il sera octroyé une subvention sur le budget 2006 pour l'érection du Mémorial AFN

Les écoles



Effectifs scolaires pour l'année 2005-2006

Maternelle à Mailly—Mme TIECHE

16 enfants de Ludes, 32 enfants de Mailly

Ecole primaire à Ludes—Mme DUBOS, Mme BIGAR

CP : 8 enfants de Ludes, 8 de Mailly

CE1 : 7 enfants de Ludes, 16 de Mailly

Ecole primaire à Mailly—Mme BEAUTRAIT

CE2 : 4 enfants de Ludes, 7 de Mailly

CM1 : 3 enfants de Ludes, 10 de Mailly

CM2 : 8 enfants de Ludes, 9 de Mailly

Les Petits Bouchons : Mme HARTENSTEIN et Mme

LACANNE

7 enfants de Ludes, 6 de Mailly



Association « Premiers pas »

Directrice : Dominique BLANPAIN

9 employés + 2 remplaçants

Agrément pour 25 enfants maximum en même temps, dont 22 places en accueil régulier et 3 places en accueil occasionnel.

Effectifs au 1er octobre : 44 inscrits, dont 12 enfants de Ludes, 8 de Mailly, 4 de Chigny, 6 de Ville en Selve et 14 de Rilly. A l'année, 80 enfants fréquentent la structure.

Fleurissement



Nous sommes heureux de vous communiquer le palmarès du jury cantonal qui récompense nos efforts de fleurissement.

Commune de moins de 300 habitants:

1er : Villers aux Nœuds

Commune de 301 à 1000 habitants :

1er : Ludes

2ème : Les Petites Loges

3ème : Mailly-Champagne

4ème : Chigny les Roses

Ont participé : Beaumont sur Vesle, Puisieulx, Sept-Saulx,

Val de Vesle, Ville en Selve et Villers-Marmery

Au niveau départemental, nous avons obtenu une mention bien. Bravo à tous !

Cérémonies du 11 novembre



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rassemblement place de la République à 10 h 30

Dépôt de gerbe au monument aux morts

Visite au cimetière

Vin d'honneur à la salle des fêtes

Collecte des ordures ménagères



Achetez Mieux
jetez Moins!

LE SYNDICAT MIXTE DE LA REGION DE VERZY COMMUNIQUE :

Suite à la mise en place de la Régie, nous vous informons que la collecte des ordures ménagères commencera dès 4 heures du matin.

Nous vous rappelons que les bacs doivent être sortis la veille au soir.

La collecte du MARDI 1er NOVEMBRE sera avancée au SAMEDI 29 OCTOBRE (sortir les bacs la veille au soir)

La collecte du VENDREDI 11 NOVEMBRE sera reportée au SAMEDI 12 NOVEMBRE (sortir les bacs la veille au soir)



Cette année Ludes en Fête organise des animations au profit du **Téléthon** : samedi 3 décembre 2005 à 14 heures, Place de la République à Ludes.

Rendez vous avec St Nicolas qui vous contera sa merveilleuse histoire avant de vous emmener en ballade dans sa calèche à travers les rues du village.

Arrivés à la salle des fêtes vous pourrez participer à différentes animations que nous vous détaillerons dans un prochain bulletin et déposer vos dons dans les urnes prévues à cet effet.

La recette de cette manifestation sera intégralement versée au Téléthon

Nous comptons sur votre présence et votre générosité. Une réunion d'information aura lieu le jeudi 3 novembre 2005 à 20h30 à la mairie de Ludes, les personnes souhaitant nous aider dans notre défi seront les bienvenues. Merci d'avance
Le comité de Ludes en Fête

Vide-greniers : Les nouvelles règles



En vertu du nouveau dispositif, la participation des particuliers à une brocante ou à un vide-greniers doit demeurer exceptionnelle. Les objets mis en vente doivent lui être personnels et usagés, faute de quoi la vente est assimilée à des actes para-commerciaux, donc illégaux.

Ainsi, les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés, deux fois par an au plus, à condition qu'ils aient leur domicile et leur résidence secondaire dans la commune, l'intercommunalité, ou l'arrondissement départemental, ou, pour les villes de Lyon, Marseille et Paris, dans l'arrondissement municipal, siège de la manifestation.

Par ailleurs, lorsque la manifestation est organisée sur le domaine public, l'exposant doit être titulaire d'une autorisation d'occupation du domaine public.

Pour sa part, l'organisateur de l'événement doit obtenir, en fonction de la superficie occupée, une autorisation préalable du maire (moins de 300 m²) ou du préfet (plus de 300 m²). Il doit également tenir un registre contenant les noms, prénoms et adresses des différents participants à la vente. Ce document doit être déposé à la préfecture au plus tard 8 jours après la fin de la manifestation.



Informations diverses

La poste nous informe que dans le but d'améliorer la qualité et la rapidité de distribution des lettres (objectif : 90% des lettres distribuées à J + 1 en 2010), le courrier déposé au bureau de poste sera relevé à 15 h à partir du 2 novembre.

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales nous informe que l'eau brute utilisée pour la production d'eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés, surtout en ce qui concerne les pesticides. Elle est donc consommable par tous, y compris par les enfants et les femmes enceintes.

Toute la population de Ludes sera recensée à compter du 19 janvier 2006. Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs qui seront identifiables grâce à une carte officielle tricolore.

Le chemin des crèches du monde



Pour la deuxième fois dans leur histoire, Reims, Epernay, leurs Offices de Tourisme et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epernay s'associent afin de promouvoir leur région comme destination de séjour et d'excursion au moment des fêtes de Noël.

Les villages du vignoble proposeront des rendez-vous, festifs et culturels : expositions, illuminations, marchés de Noël...

Le circuit du Chemin des Crèches est le suivant : Reims, Prunay, Villers-Marmery, Verzenay, Ludes, Ville en Selve, Mutigny, Ay, Oiry, Chouilly, Epernay, Saint Martin d'Ablois, Villers sous Chatillon, Cumières, Pourcy, Sacy, Vrigny, Ormes et retour à Reims. Ce circuit sera animé du 3 décembre au

4 janvier.

La chambre de commerce Reims-Epernay a fait une publicité sur le quart nord-est de la France, auprès des Tour-opérateurs, en Belgique, Luxembourg, Hollande et Grande Bretagne.

Mis à part les villes de Reims et Epernay qui auront des manifestations assez importantes, celle de Ludes est assez conséquente.

Un magnifique village provençal sera installé dans la salle des fêtes (4 semaines de préparation, plus grand que l'an dernier) vous plongera dans l'univers provençal par des senteurs, couleurs, jeux de lumière et d'eau qui vous étonneront.

Du 3 décembre au 4 janvier, ouvert de 10h à 19h les week-ends et les mercredis, sauf le 25 décembre.

Le marché de Noël des écoles aura lieu les 3 et 4 décembre, dans la salle des fêtes

Nous invitons les habitants de Ludes à illuminer les maisons et à décorer les sapins qui seront installés dans la deuxième quinzaine de novembre.

« LM l'école »

Le Marché de Noël des écoles aura lieu les 3 et 4 décembre à la salle des fêtes de Ludes.

A noter : loto prévu pour le 5 février 2006

Les cyclomoteurs



En finir avec la pratique meurtrière du « débridage »

Souvent trafiqués et conduits par des adolescents à la recherche de leurs limites, les cyclomoteurs sont sur-représentés dans les accidents de la route. Ils sont devenus un enjeu majeur de la lutte contre l'insécurité routière pour lequel La Prévention Routière se bat depuis plusieurs années.

Officiellement, un cyclomoteur est un deux-roues motorisé d'une cylindrée inférieure à 50 cm³ dont la vitesse **ne doit pas dépasser 45 km/h**. En France, il peut être conduit dès l'âge de 14 ans. Depuis 1997, le BSR est obligatoire¹. Ce Brevet de sécurité routière, constitué de l'attestation scolaire de sécurité routière de 1er niveau et d'une formation pratique de 5 heures, représente, certes, un progrès (avant il n'y avait aucune formation) mais il ne permet ni d'acquérir une maîtrise suffisante du véhicule ni d'avoir de bien solides notions des règles du code de la route.

En tout cas, les cyclomotoristes continuent de figurer parmi les usagers de la route les plus accidentés : pour un kilométrage annuel 7 fois moins important que celui des voitures, ils ont un nombre de tués par million de véhicules 2,5 fois plus élevé ! L'an dernier, 321 cyclomotoristes ont ainsi perdu la vie (45 % avaient entre 15 et 19 ans). Même si ce résultat est en nette amélioration par rapport à l'année précédente (372 tués), les pouvoirs publics refusent – à juste titre – de s'en satisfaire.

Au cours du Comité interministériel de sécurité routière (CISR) du 1er juillet dernier, de nouvelles mesures ont ainsi été annoncées. Elles visent à lutter contre le « débridage », un fléau qui touche la quasi-totalité des deux-roues mais est particulièrement dangereux pour les « cyclos ». En effet, des gamins de 15 ans se retrouvent sans expérience ni connaissance du Code sur des engins trafiqués pouvant atteindre 80 à 100 km/h... alors que ni leur tenue de route ni leurs capacités de freinage ne sont conçues pour cela.

Pour tenter d'en finir avec cette pratique meurtrière, le CISR a décidé de frapper fort : à l'avenir tout usager d'un deux-roues « débridé » risquera, en plus de la contravention de 4ème classe² déjà prévue, de voir son véhicule immobilisé et confisqué par les forces de l'ordre ! Ceux qui commercialisent des deux-roues « débridés » seront passibles de 2 ans d'emprisonnement, 30 000 € d'amende et l'interdiction d'exercice. De telles sanctions étaient déjà applicables à ceux qui vendent des dispositifs de débridage et commencent d'ailleurs à « tomber ». Plusieurs affaires – à Grenoble, à Foix, à Toulouse – dans lesquelles *La Prévention Routière* s'est systématiquement portée partie civile, l'ont démontré récemment.

¹ Pour tous les jeunes nés après le 31/12/1987.

² Forfait de 135 €.

Saint Vincent



Le Comité de Saint Vincent, vous invite à la fête de notre Saint Patron le **Samedi 21 janvier 2006**.

- 16h30 Messe en l'honneur de Saint Vincent avec la participation des chorales et de l'harmonie de Ludes, transmission du bâton de Saint Vincent,
- remise des médailles et des diplômes,
- vin d'honneur suivi du repas dansant.

Dîner adulte à 50 euros Dîner enfant à 10 euros. Le repas est assuré par les réceptions Bertacchi et la soirée animée par l'orchestre Flash Back

Vous pouvez vous inscrire auprès de Florence et Joël Brimont 03 26 61 11 64

Pour des raisons de places limitées, le règlement se fera à la réservation

Récompenses pour activité professionnelle honorable

Les récompenses pour les ouvriers vignerons, contremaîtres, chefs vignerons, etc., peuvent être demandées auprès de Jorez Bertrand au 06 19 64 92 34 avant le 15 novembre 2005.

- Diplôme de médaille d'Argent : 20 années consécutives
- Diplôme de médaille de Vermeil : 30 années consécutives
- Diplôme de médaille d'Or : 35 années consécutives

Chasse en forêt



Ludes-Ville en Selve : Calendrier Saison 2005-2006

Samedi 22-29 octobre, 5-12-19-26 novembre, 3-10-17 décembre, lundi 26 décembre et 2 janvier 2006, samedi 7-14-21-28 janvier; et selon résultats du plan de tir : samedi 4-11-18 février.

Fermeture générale samedi 25 février.